

# GOVERNANCE - CONJONCTURE - CAMEROUN

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de  
l'Artisanat

La veille dans le domaine de la Gouvernance



## RÉSUMÉ

Le MINPMEESA, comme plusieurs ministères, communique sur les activités réalisées et publie les actions présidées par le chef de ce département ministériel. Très peu d'informations renseignent sur la performance globale du ministère et les changements induits au regard des indicateurs retenus dans le budget programme ou la SND30. Cette observation est contraire aux exigences de gestion axée sur les résultats qui se focalisent davantage sur les changements et moins sur les activités opérationnelles.

Et pourtant, dans l'optique de renforcer les politiques nationales de gouvernance économique et financière, le MINPMEESA, comme d'autres administrations publiques concernées, a entrepris des réformes visant à améliorer le climat des affaires. L'analyse de l'efficacité de ces réformes concerne trois grands axes : **le renforcement de l'accès à l'information au sujet de la mise en œuvre des politiques publiques par les administrations (1), l'adéquation entre les missions déclarées et les activités publiées (2), la contribution à l'atteinte des objectifs de la SND 30 (3).**

Pour évaluer la performance du MINPMEESA, le site web a été utilisé comme support principal de collecte de données. Il apparaît que le MINPMEESA a une communication constante mais pas assez dense en termes de procédures et d'informations utiles aux usagers. Il existe une cohérence entre les missions du ministère et les activités réalisées. Il ressort des entretiens réalisés avec des responsables du ministère que la contribution de celui-ci à la SND 30 est appréciable mais incomplète.

En ce qui concerne le site, la navigation dans le site web est aisée et celui-ci est régulièrement mis à jour. Cependant, il n'est pas sécurisé et les performances globales du ministère n'y sont pas renseignées. On retrouve plutôt un rapport de performance du ministère sur la plateforme parlementaire <https://www.platformeparlementaire.cm/#/projetLoiReglement>, le dernier rapport date de 2020 et présente les

performances attendues dans le cadre du DSCE.

Aucune information sur les performances du ministère n'est disponible depuis 2020, date du début de la mise en œuvre de la SND30. De même, il n'existe pas sur le site, des activités clairement déclinées en rapport avec le budget-programme. Par ailleurs, il n'y a pas assez d'informations disponibles sur la collaboration entre le ministère et ses structures sous tutelle.

## RAPPEL DES EXIGENCES LÉGALES

La Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun précise aux alinéas suivants de l'article 47: (1) L'administration prend toutes les dispositions nécessaires à la publication des informations sur les finances publiques, dans des délais fixés par voie réglementaire. (2) Les informations prévues à l'alinéa 1 ci-dessus sont exhaustives. Elles portent sur le passé, le présent et l'avenir et couvrent l'ensemble des activités budgétaires et extrabudgétaires. (3) Un texte particulier, pris avant le début de l'exercice budgétaire, publie le calendrier de diffusion des informations prévues à l'alinéa ci-dessus.

Le code de transparence & de bonne gouvernance sacralise la nécessité de publier toutes les données sur les finances publiques. La publication d'informations exhaustives sur les finances publiques est une obligation légale et constitue également une action pédagogique de l'État vis-à-vis des citoyens.

### *Une communication effective mais dont le contenu doit être densifié*

Le MINPMEESA dispose de plusieurs canaux de communication digitale allant de ses pages sur les réseaux sociaux à son site web. En dehors de la fonction de proximité avec les usagers qu'assure la page Facebook certifiée du Ministère, il apparaît que la communication est plus détaillée et importante sur le site institutionnel <http://www.minpmeesa.gov.cm/site/pme/banque-des-pme/>. L'analyse du site web a permis de relever cinq (05) points positifs et six (06) points de vigilance.

#### POINTS POSITIFS

- Le site web est fonctionnel et mis à jour : le contenu est actualisé. En effet, quatre (04) activités ont récemment été mises dans la rubrique « **Actualité** » du site. La dernière date du 11 mai 2022<sup>1</sup>.
- Les informations sont diffusées dans les deux langues officielles (français et anglais) : le passage d'une langue à une autre est instantanée au clic, allant des « **Menus** » aux « **Contenus** ».
- Le site web bénéficie d'une bonne arborescence et la navigation y est fluide.
- Un espace de discussion avec les usagers est disponible. Il s'agit de la messagerie instantanée.
- La foire aux questions est également disponible (F.A.Q).

#### POINTS DE VIGILANCE

- Malgré l'existence d'une « **messagerie instantanée** » sur le site web, il n'y a aucune interaction avec les usagers. Les préoccupations soulevées restent sans réponse.

<sup>1</sup> Au moment de la rédaction de la dernière collecte des données : 30 mai 2022

- Le MINPMEESA ne diffuse pas ses rapports annuels de performance sur son site web institutionnel. Toutefois, il publie ses rapports sur le site web parlementaire <http://www.plateformeparlementaire.cm/>. Les rapports les plus récents sont ceux de 2020. Il n'est donc pas mis à jour avec le rapport de l'exercice 2021. De plus, les différents rapports élaborés entre 2013 et 2020 (publiés sur le site parlementaire) ne sont pas disponibles sur le site web institutionnel du MINPMEESA. Pourtant, ils sont certainement disponibles au Ministère.
- Le site web n'est pas sécurisé. De ce fait les informations qui y sont publiées ne le sont guère ;
- Il n'y a pas de section «**Recours**». Les PME et usagers ne disposent pas d'un '**espace dédié**' pour faire parvenir leurs recours au ministère.
- Il apparaît une très faible digitalisation des procédures. En effet, les missions du MINPMEESA sont déclinées en 3 grandes catégories : '**PME**', '**Artisanat**' et '**Économie Sociale**'.
  1. **Petites et Moyennes Entreprises.** Cette catégorie compte cinq (05) services : **Centre de Gestion Agréé (CGA)**, **Banques des PME**, **Incitations**, **sous-traitance** et **création d'une PME**. Parmi ces services, seul le service '*créer une PME*' a une procédure décrite et digitalisée sur le site. Pour le reste, il n'y a aucune description et pas de digitalisation des procédures. Cependant, trois (03) liens web des structures chargées d'implémenter ces services sont disponibles : le site web **APME (pour le service incitations)**, la **BSTP (pour le service sous-traitance)** et la **banque des PME**. Donc, seul un service sur cinq est digitalisé pour cette catégorie.
  2. **Économie Sociale** : aucun service n'est décrit sur le site et pas de digitalisation. Seule une sous-section '**réalisations**' est présentée. La nouvelle loi cadre sur l'économie sociale n'est pas disponible sur le site. On y retrouve encore les anciens cadres réglementaires utilisés dans l'attente de la promulgation de la Loi N° 2019/004 du 25 avril 2019 sur l'Économie sociale pourtant disponible depuis 2019.
  3. **Artisanat** : aucun service n'est décrit et donc pas de digitalisation des procédures.
- Le site internet du MINPMEESA est certes attrayant, mais il y manque des informations capitales pour ses cibles : les **PME/PMI** et **TPE/TPI**. Il s'agit, entre autres :
  1. Des grilles tarifaires des services payants
  2. Des informations détaillées sur les différentes solutions et facilitations offertes par le Ministère aux PME.

## *Qualité du service public à améliorer*

Dans cette rubrique, trois points sont abordés : **l'accès des services en ligne, la satisfaction des principaux bénéficiaires du MINPMEESA et les informations des structures sous tutelle.**

### TOUS LES SERVICES NE SONT PAS DISPONIBLES EN LIGNE

Le MINPMEESA assume des missions dans trois (03) grands domaines : les Petites et Moyennes Entreprises, l'Économie Sociale et l'Artisanat. Pour chacun de ces domaines, il y a des missions propres qui lui sont assignées, découlant des missions générales du Ministère. Pour la réalisation desdites missions, il réalise des activités et des projets.

La composante des PME a treize (13) missions qui rejoignent toutes l'objectif du développement et de la valorisation des PME en général. En ce qui concerne la composante de l'Économie sociale, elle a neuf (09) missions.

Il apparaît que l'Économie Sociale réalise moins d'activités par rapport aux autres. Cela s'explique peut-être par l'encadrement récent du secteur avec la promulgation de la loi sur l'économie sociale. L'essentiel des activités rentre dans « *la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie sociale* », « *la définition et de la mise en œuvre d'une réglementation spécifique de l'économie sociale, en liaison avec les administrations compétentes* », « *la mise à niveau des organisations de l'économie sociale* », avec comme activités phares pour l'ensemble des missions réalisées, l'organisation des **Journées Nationales de l'Économie Sociale (JNES)**, des tables-rondes ou cadres de réflexion sur l'Économie sociale, le programme d'appui aux initiatives locales de développement. Les six (06) autres missions n'ont pas suffisamment d'activités renseignées. Pour ce qui est de la composante Artisanat, quinze (15) missions ont été retenues. Les activités détaillées organisées dans ce cadre s'inscrivent dans quatorze (14) missions. La mission, « *de la définition et de l'amélioration du statut de l'artisan* » n'est pas présentée.

Sur les trois (03) composantes, il n'y a que l'économie sociale qui a un onglet « **réalisations** », mais cet onglet n'est pas renseigné.

### INSATISFACTION LIÉE AUX DIFFICULTÉS DES PRINCIPALES CIBLES DU MINPMEESA : PME ET ARTISANS

Il serait malaisé d'aborder les difficultés des PME en marge de la crise sanitaire de la Covid-19. Bien que les PME se caractérisent par leur fragilité presque congénitale, la crise est un facteur aggravant dont les impacts sur la santé des PME sont importants.

Pendant la crise du COVID-19, le MINPMEESA a réalisé une enquête<sup>2</sup> auprès de 274 entreprises, avec un taux de réponses de 55%. Les données ci-après exposent les difficultés des PME pendant la crise sanitaire en ce qui concerne : l'activité des PME, la situation de l'emploi et la trésorerie. Plus spécifiquement il apparaît :

- Une baisse du niveau d'activité de 71,30 % décriée par les chefs d'entreprises interrogés ;
- Une baisse des coûts de production ;
- Une baisse du prix de vente au cours du second semestre de l'année 2020 par rapport à celui du premier semestre de la même année ;
- Une progression de l'indice des prix à la consommation des ménages déclaré par 70,80% des chefs d'entreprises interrogés ;
- Une mauvaise trésorerie pour 84,9 % de pme ;
- 96% de pme ont réalisé des investissements sur fonds propres, avec seulement 8,90% de subventions de l'État.

En novembre 2020, le groupement inter patronal du Cameroun (GICAM) évalue la perte du chiffre d'affaires des entreprises du secteur moderne à 3 139 milliards de francs CFA par rapport à 2019<sup>3</sup>.

Depuis la crise sanitaire, les PME camerounaises sont en régression, selon les données de l'enquête réalisée par le MINPMEESA au second trimestre 2020 : « *L'action du Gouvernement n'a pas été perceptible par les PME en raison du retard de la mise à disposition du Fonds de solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, qui n'a pas été effective au cours du 2nd semestre 2020. Les effets de ce fond, dont les paiements des bénéficiaires ont débuté en mars 2021, pourront être perceptibles au cours du 1er trimestre 2021*<sup>4</sup> » .

Malheureusement, après la mise sur pied du Fonds spécial pour la relance et la résilience économique, aucune enquête de satisfaction n'a été menée auprès des PME pour évaluer l'efficacité des solutions

<sup>2</sup> Enquête réalisée par le MINPMEESA du 15 janvier au 15 février 2020 sur la situation conjoncturelle des PME. Disponible sur son site Web dans la section "Donnée" intitulée "Note de conjoncture".

<sup>3</sup> <https://information.tv5monde.com/afrique/coronavirus-l-economie-camerounaise-durement-touchee-par-la-pandemie-369677>

<sup>4</sup> Note de conjoncture MINPMEESA 2nd semestre 2020.

post-Covid. Le MINPMEESA n'a conçu aucun outil permettant de suivre les perspectives économiques des PME après la période de crise (2021- 2022). De plus, en 2022, le MINPMEESA n'a toujours pas rendu compte des retombées du 'Fonds de Solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales' dont les effets étaient prévus de janvier à mars 2021.

Ainsi, depuis 2021, malgré la reprise des activités dans les PME, plusieurs défis restent encore à relever :

- Les prix de vente des denrées élevés à cause de l'absence d'amortissement des coûts de production par l'État ;
- La compétitivité des PME est un véritable challenge : pour améliorer la compétitivité des PME, le MINPMEESA a mis en place des programmes et des outils en vue du développement des PME agroalimentaires et industrielles ; ce qui a permis l'accompagnement de 827 PME en 2021 et la mise en place des projets et programmes d'amélioration de leur compétitivité.
- La banque des PME reste un espoir pour le financement des PME : l'accès des PME au financement est sans doute l'action la plus complexe et qui reste une attente insatisfaite des PME.
- Le manque d'éléments de relance véritable du secteur primaire et du secteur secondaire .<sup>5</sup> Au regard des conséquences de la crise sanitaire et la complexité des importations à cause de la guerre en Ukraine, les PME se trouvent dans l'obligation de transformer localement, sans soutien de l'État. En conséquence, la production est insuffisante au regard des possibilités limitées des PME.

## PEU D'INFORMATIONS SUR LES STRUCTURES SOUS TUTELLE

Le MINPMEESA a trois organisations sous tutelle : **l'Agence de Promotion des PME (APME)**, la **Banque de Sous-traitance et de Partenariat du Cameroun (BSTP CAMEROUN)**, la **Banque Camerounaise des PME (BC-PME SA)**. Ces trois (03) organisations sont présentées sur le site. La description qui y est faite porte sur : *les objectifs, l'historique de l'institution, les missions, les différents axes de développement, les conditions d'adhésion, les contacts*. Plusieurs activités sont organisées entre l'administration centrale et les organisations sous tutelle. Cependant, le déploiement des rapports entre les institutions n'est pas mis en évidence.

Dans la section «**liens utiles**» sont présentes uniquement l'APME et BSTP CAMEROUN ; la BC-PME n'y figure pas. Les services proposés par les structures sous tutelle ne sont pas mis en ligne. Par exemple, en ce qui concerne les Centres de Gestions Agréés (CGA), bien qu'il y ait des informations sur ses objectifs et missions, il n'y en a pas sur les procédures d'adhésion ; et il n'y a pas de lien indiquant où l'information peut être trouvée. De plus, ces structures sous tutelle ne publient pas leurs rapports annuels de performance.

## Une contribution incomplète à la SND30

Le MINPMEESA, comme le MINEPAT, le MINDCAF, le MINFI, le MINHDI et la CONAC, contribue à l'amélioration du climat des affaires. Plus spécifiquement, il lui revient de :

- Raccourcir les délais de création effective d'une entreprise : pour cet objectif, le délai est de 72h soit 3 jours et 7 jours maximum en fonction du type d'entreprise mise en place ;
- Limiter le temps consacré à l'accomplissement des obligations fiscales : grâce à la digitalisation, ce temps est de 436 h au lieu de 300 h projetées en 2022 dans la SND30.
- Limiter les coûts des procédures liées à la création d'entreprise : ces coûts varient entre 41 500 francs

CFA lorsqu'il s'agit d'une personne physique et 51 503 francs CFA lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

L'évaluation du climat des affaires dépend pour une bonne part de l'efficacité du MINPMEESA. Les évaluations externes constituent alors un baromètre non négligeable. Dans le rapport des services du FMI pour les consultations de 2018, il ressort que : « *L'environnement des affaires est difficile* ». L'investissement privé et la compétitivité sont entravés par une réglementation lourde et souvent pas claire, des procédures fiscales complexes et une gouvernance faible. Les services du FMI ont accueilli favorablement le dialogue qu'entretiennent l'État et le milieu des affaires dans le cadre du *Cameroon Business Forum*, mais ils ont noté qu'il serait important de consulter davantage la société civile et le secteur privé dans le cadre de la prise des grandes décisions politiques, notamment l'établissement des budgets annuels. Malheureusement, cette plateforme est boudée par le secteur privé depuis 2021.

En ce qui concerne le *Doing business*, bien que contestée et boudée par les États depuis 2021, cette initiative paraît utile pour évaluer le niveau de protection des investisseurs minoritaires en cas de conflits d'intérêts par un ensemble d'indicateurs et les droits des actionnaires dans la gestion de l'entreprise par un autre. Pour l'évaluation de 2016 à 2020, le Cameroun reste dans la classe des 25 pays sur 190 où le climat n'est pas favorable aux affaires.

Les mesures ci-après, prises par le MINPMEESA rendent compte des perspectives d'actions prévues par le MINPMEESA pour l'exercice 2022.

## Mesures prises par le MINPMEESA

Au regard des éléments exposés ci-dessus, les challenges du MINPMEESA restent considérables. Pour l'année 2022, les mesures prises sont contenues dans son plan de lancement de février 2022 dont l'objectif est de remobiliser l'ensemble des responsables pour, d'une part, leur permettre de connaître l'ensemble des défis qui interpellent le MINPMEESA dans le cadre de la SND30, et, d'autre part, leur donner des outils pour mieux contribuer à cette dynamique de développement.

### TABLEAU : PLAN DE LANCEMENT 2022 DU MINPMEESA<sup>6</sup>

Les données ci-après sont extraites du compte rendu de la concertation de lancement officiel des activités du MINPMEESA.

| DATE DE LANCEMENT | 3 FÉVRIER 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACTEURS           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministre des PMEESA</li> <li>Les Responsables des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA</li> <li>Responsables des structures rattachées et sous tutelle</li> <li>Responsables des Organisations, Faïtières des Petites et Moyennes Entreprises (PME)</li> <li>Responsables des Organisations des Économies Sociales</li> <li>Artisans</li> </ul> |

<sup>6</sup> <http://www.minpmeesa.gov.cm/site/le-minpmeesa-lance-ses-activites-pour-le-compte-de-lannee-2022/>

|                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROBLÉMATIQUE</b>                                                                                   | Comment renforcer l'implication des PME, des UES et des Artisans dans la mise en œuvre de la SND-30 ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>ORIENTATION</b>                                                                                     | Centré sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) pour la Transformation Structurale de l'Économie et le Développement inclusif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>OBJECTIF PRINCIPAL</b>                                                                              | Remobiliser l'ensemble des Responsables du MINPMEESA pour, d'une part, leur permettre de connaître l'ensemble des défis qui interpellent le MINPMEESA dans le cadre de la SND30, et, d'autre part, leur donner des outils pour mieux contribuer à cette dynamique de développement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une démarche commune permettant de mettre en œuvre les Programmes et Projets du MINPMEESA afin de relancer la croissance économique et la transformation des Structures de l'Économie nationale ;</li> <li>• Proposer des mécanismes permettant de mesurer la contribution des PMEESA à l'Économie nationale</li> <li>• Œuvrer concrètement au développement des industries et services à travers des encouragements à la création et au développement des PME dans les secteurs clés qui ont été ciblés</li> </ul> |
| <b>SECTEURS CIBLES</b>                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie</li> <li>• Énergie</li> <li>• Agro-industrie</li> <li>• Numérique</li> <li>• Filière forêt-bois</li> <li>• Textile</li> <li>• Confection cuir</li> <li>• Mines-métallurgie</li> <li>• Sidérurgie</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>EXTRANTS ET DOCUMENTATION PROPOSÉS LORS DE LA CONCERTATION MAIS NON DISPONIBLES SUR LE SITE WEB</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils et les indicateurs à mobiliser pour l'implémentation des programmes du MINPMEESA</li> <li>• Évaluation de la première année d'implémentation de la SND30 au MINPMEESA : leçons et orientations pour 2022</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## OBSERVATIONS :

les objectifs de l'année 2022 sont cités et non développés. Le plan d'action de l'année 2022, ainsi que les outils et indicateurs à mobiliser pour la mise en œuvre des programmes et projets du ministère ne sont pas disponibles. Ce qui est dommage. La communication sur les performances anticipées du Ministère n'est pas complète. Il devient dans ce cas difficile de suivre l'activité du ministère tout au long de l'année et, évaluer ses performances en fin d'année.

En dehors des textes de fonctionnement (lois, décisions, décrets, arrêtés...), on retrouve sur le site, des documents stratégiques tels que :

- Le rapport final de l'étude sur la Formulation du Plan Directeur (M/P) pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises en République du Cameroun qui date de janvier 2009,
- Le plan de développement de l'Économie Sociale qui date de décembre 2008.

La banque des projets du ministère est aussi disponible via le lien suivant : <http://www.minpmeesa.gov.cm/site/banque-de-projets/>.

## Note de conjoncture N°002 du 15 Juin 2022

Ce document est réalisé par le département « Études et Recherches » du Cabinet **OBIV Solutions** à partir des informations diffusées par le MINPMEESA à travers plusieurs canaux (outils de communications digitales officielles : Site web, page certifiée) et des entretiens avec certains responsables du 5 Avril au 15 juin 2022. Ce choix de collecte d'informations se base sur la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun qui oblige les administrations à publier leurs rapports d'activités et à rendre compte de leurs performances. Il faut déplorer l'absence des documents rendant compte des performances et des changements induits par le Ministère. La logique des moyens l'emporte sur la gestion orientée des résultats. Le ministère est plus enclin à publiciser les activités réalisées sans indiquer les changements majeurs induits par ces activités.

# TABLEAU : POLITIQUES PUBLIQUES DU SECTEUR DE LA GOUVERNANCE ET ADMINISTRATIONS CONCERNÉES<sup>7</sup>

| Politiques publiques (composantes de la gouvernance)                                  | Administrations concernées                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Composante 1 : décentralisation et développement local                                | MINFI, MINFOPRA, MINDEVEL, MINEPAT                                                                                      |
| Composante 2 : Renforcement de l'État de droit et de la protection des droits humains | MINCOM, MINJUSTICE; Cour suprême, SPM, CNDHL, ELECAM, MINDEF, DGSN, DGRE, Conseil Constitutionnel, MINAT, MINDEVEL, CTD |
| Composante 3 : Amélioration du service public d'État                                  | MINFOPRA, CONSUPE, MINEPAT, MINFI, MINPOSTEL, SPM                                                                       |
| Composante 4 : gouvernance économique et financière                                   | MINEPAT, MINMAP, MINFI, MINCOMMERCE, MINPMEESA, MINDCAF, MINHDU, CTD, CONSUPE, MINREX                                   |
| Composante 5 : Aménagement du territoire                                              | MINEPAT, MINTP, MINHDU, MINDCAF                                                                                         |
| Composante 6 : Bilinguisme, multiculturalisme et citoyenneté                          | MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINFOPRA, CNPMB, MINAC, MINJEC                                                               |

<sup>7</sup> Source (Extrait de la Stratégie Nationale de la Gouvernance 2020-2030)

## CONTACTS

---



7942 Yaoundé, Avenue Foch



(+237) 222232160



[contact@obivsolutions.com](mailto:contact@obivsolutions.com)



[www.obivsolutions.com](http://www.obivsolutions.com)



(+237) 670 61 30 49/ 696 38 48 34

Le département des **Études et Recherches** d'**OBIV Solutions** publie tous les 15 du mois, une note de conjoncture et ce jusqu'au 31 décembre 2022.